



Bureau de la vérificatrice
générale

AUDIT DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

MANDAT SPÉCIAL

PAIEMENTS DE FACTURES EN DOUBLE



Mai 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. SOMMAIRE DES TRAVAUX EFFECTUÉS.....	5
1.1 CONTEXTE ET OBJECTIF.....	5
1.2 MÉTHODOLOGIE	5
1.3 STATISTIQUES SUR LES DONNÉES	6
1.4 IDENTIFICATION DES TRANSACTIONS S'APPARENTANT À DES PAIEMENTS EN DOUBLE, SÉLECTION D'ÉCHANTILLONS, INVESTIGATIONS ET CONCLUSIONS	7
1.5 TEMPS INVESTI JUSQU'À MAINTENANT	7
2. CONSTATS	8
2.1 GÉNÉRALITÉS.....	8
2.2 FACTURES-CRÉDITS.....	8
2.3 ANNÉES PRÉCÉDANT L'INSTAURATION DES PROCÉDURES DE VÉRIFICATION PAR LA VILLE	9
2.4 BONS DE COMMANDE (COUPONS).....	9
2.5 FACTURES PAYÉES PAR CARTE DE CRÉDIT	9
2.6 INVESTIGATION SUR LES PAIEMENTS QUI NE SONT PAS EN DOUBLE	9
3. RECOMMANDATIONS	10

1. SOMMAIRE DES TRAVAUX EFFECTUÉS

1.1 CONTEXTE ET OBJECTIF

Le 18 juin 2018, j'ai déposé mon rapport annuel à titre de vérificatrice générale de la Ville de Sherbrooke (ci-après « la Ville ») dans lequel je faisais état du fait que « la Ville ne joue pas pleinement son rôle de gardienne et de surveillante de la bonne utilisation des fonds publics¹ ». J'y ai mentionné que le système financier de la Ville présentait des lacunes et j'ai notamment recommandé de réviser les paiements effectués aux fournisseurs au cours des trois (3) dernières années considérant que des factures pourraient avoir été payées en double.

Ces irrégularités administratives s'expliquent notamment par le fait que les numéros de facture ne sont pas saisis dans le système financier de la Ville d'une manière permettant une traçabilité aisée des factures.

Généralement, lors de la saisie d'une facture, le système financier bloque l'enregistrement si celle-ci a déjà été saisie. Comme le numéro de facture n'est pas toujours saisi dans le système de la Ville, cela a pour conséquence que des factures peuvent être enregistrées et payées en double, de façon intentionnelle ou non, sans que les processus de contrôle interne ne les détectent.

Le 5 novembre 2018, par la résolution C.M. 2018-4028-00, le conseil municipal me confiait un mandat afin que je réalise « une étude concernant le dossier de paiements en double de factures à certains fournisseurs ».

Le but de mes travaux était de valider l'existence de paiements en double à partir de données couvrant la période du 23 novembre 2015 au 22 novembre 2018, extraites du système financier de la Ville.

1.2 MÉTHODOLOGIE

Mes travaux ont été réalisés de novembre 2018 à juin 2019 selon les étapes suivantes :

1. Analyse détaillée de la base de données de façon à identifier les transactions s'apparentant à des paiements en double.
2. Identification d'échantillons² représentant les multiples scénarios possibles de paiements en double.

¹ *Rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Sherbrooke 2017*, p. 16

² La prémisse de base que nous avons utilisée pour composer nos différents échantillons est celle à l'effet que l'identification de paiements en double doit s'effectuer à partir des principales caractéristiques des factures telles que le vendeur (numéro du fournisseur), le numéro de la facture, la date de la facture et le montant payé. Nos travaux ont été limités par le fait que le numéro de facture n'est pas consigné au système financier pour toutes les factures et qu'il existe parfois des erreurs dans la saisie des dates et des montants de ces factures.

3. Collaboration avec le Service des finances de la Ville dans le but d'investiguer le détail de chacune des transactions sélectionnées dans les échantillons, incluant la vérification des pièces justificatives.
4. Conclusion à la suite de l'investigation de chacune des transactions sélectionnées dans les échantillons afin de confirmer la présence ou non d'un paiement en double.

1.3 STATISTIQUES SUR LES DONNÉES

L'extraction initiale que nous avons effectuée du système comptable tient compte de 188 463 transactions³ pour une valeur totale nette de 616 196 273 \$ sur la période s'échelonnant du 23 novembre 2015 au 26 novembre 2018.

1.3.1 Limitations du système financier

Numéro de facture

Les saisies dans le système Oracle ne s'effectuent pas toujours à partir d'une facture. En effet, les fournisseurs peuvent être payés à la suite de la saisie d'une facture, de l'entrée d'un coupon ou d'un bon de livraison. Dans le cas des coupons et des bons de livraison, la conciliation avec la facture ne se fait pas dans le système financier. Pour certains fournisseurs, les bons de livraison font office de factures et souvent, ils sont complétés par le personnel de la Ville.

Par ailleurs, le système Oracle limite à 10 caractères les numéros de référence des documents et par conséquent, le début ou la fin du numéro de référence peut être tronqué. Dans tous les cas, le système ne valide pas le numéro et il n'y a pas d'assurance qualité lors de la saisie de ce champ.

Date du document

La date de référence du document correspond normalement à la date inscrite sur le document, toutefois, il se peut que la date enregistrée soit celle de la réception du bien ou la date du jour de la saisie (date qui apparaît par défaut).

Montant total du document

Le montant total de la facture n'est pas toujours saisi intégralement dans Oracle. Dans de nombreux cas, il est fractionné par ligne de bon de commande. La somme est obtenue, non sans difficulté, si tout a été saisi avec exactement les mêmes informations dans des tables différentes.

³ Ces transactions sont saisies dans la table « Facture (*Invoice*) » du système Oracle et correspondent à une facture, à un bon de commande, à un bon de livraison ou encore à une correction.

Investigation directe de la base de données

Les possibilités d'investigation sur une extraction partielle des données sont limitées. Il aurait été plus efficient (informations plus complètes) de travailler directement sur la base de données du système financier de la Ville (avec un compte en lecture seule, idéalement sur une copie miroir). Toutefois, nous n'avons pas travaillé de cette façon, l'équipe du Service des technologies de l'information (TI) de la Ville nous ayant expliqué que la structure du système financier de la Ville est extrêmement complexe et nécessite l'interrelation de plusieurs bases de données différentes.

1.4 IDENTIFICATION DES TRANSACTIONS S'APPARENTANT À DES PAIEMENTS EN DOUBLE, SÉLECTION D'ÉCHANTILLONS, INVESTIGATIONS ET CONCLUSIONS

En comparant la date de la facture, son montant ainsi que le nom du fournisseur, nous avons identifié 3 163 transactions s'apparentant à des paiements en double⁴ (1,7 % du nombre total de factures, représentant une valeur de 5 080 525 \$).

Les différents échantillons identifiés à partir de cette population nous ont menés à réaliser 122 investigations, représentant une valeur de 3 838 812 \$, en collaboration avec le Service des finances de la Ville. De ces travaux, six (6) cas⁵ de paiements en double réels (non récupérés) ont été trouvés (5 % des investigations) pour une récupération de 9 616 \$.

En plus, 18 cas, pour une valeur de 362 792 \$, avaient fait l'objet d'une récupération par la Ville.

Au total, la valeur des paiements effectués en double de notre échantillon représente 372 408 \$, soit 10 % de la valeur totale de notre échantillon et 20 % en termes de nombre d'investigations.

C'est donc dire que 20 % de nos investigations constituent des paiements en double et de ces paiements en double, 25 % sont des nouveaux cas non récupérés par la Ville.

1.5 TEMPS INVESTI JUSQU'À MAINTENANT

La répartition des heures investies jusqu'à maintenant à la validation de paiements en double se détaille ainsi :

Équipe de Quantum Juricomptable inc. : 165 heures
 Vérificatrice générale : 110 heures
 Ressources de la Ville (Service des technologies de l'information et Service des finances) : non mesuré

⁴ Il s'agissait de factures apparaissant plus d'une fois dans le système avec la même date, le même montant et le même nom de fournisseur sans correction associée.

⁵ Un de ces six (6) cas (d'une valeur de 1 500,88 \$) avait également été identifié en erreur lors de travaux parallèles menés par la Ville.

2. CONSTATS

2.1 CONSTATS GÉNÉRAUX

- Il existe des paiements en double.
- Nos travaux (échantillon non statistique) nous permettent de conclure que les ressources nécessaires pour identifier chacun des paiements en double sont importantes. Nos travaux révèlent que les démarches effectuées par le Service des finances pour récupérer les argents s'avèrent efficaces et se doivent d'être poursuivies. Depuis la mise en place en octobre 2018 des nouvelles façons de procéder, la Ville a récupéré 190 661 \$ et a intercepté des chèques comportant des paiements en double pour une valeur de 50 537 \$.
- À la suite de la mise en place de nouveaux contrôles, la récupération des paiements en double ralentit, les doubles entrées étant moins fréquentes.
- Au cours de nos travaux, nous avons constaté que certains fournisseurs ne produisent pas de factures ni d'états de compte. Les fournisseurs sont payés à partir des coupons complétés par la Ville.
- Au cours de nos travaux, nous avons identifié des faiblesses dans la méthodologie de travail lors de la saisie des factures. Ceci nous permet de recommander des modifications aux façons de faire actuelles afin d'éviter que la situation ne se reproduise.
- Au cours de nos travaux, nous avons identifié des pistes d'analyse additionnelles (bons de commande, période antérieure, paiement par carte de crédit) qui pourraient mener à l'identification de paiements en double plus significatifs.

2.2 FACTURES-CRÉDITS

Nous constatons à partir de l'extraction des données que 4 990 factures sont des crédits (ci-après « factures-crédits ») et représentent 2,6 % du nombre total de transactions.

Toujours en utilisant comme données fiables la date de la facture, l'identifiant du vendeur (numéro du fournisseur) et le montant, il a été possible d'identifier mécaniquement que 2 862 factures-crédits sont des corrections de factures (57 % des factures-crédits). Les 2 128 autres factures-crédits n'ont pas pu être mécaniquement identifiées comme des correctifs. Nous avons effectué des investigations sur un échantillon de cinq (5) de ces factures-crédits de plus de 100 000 \$ et l'analyse a démontré que ces correctifs étaient justifiés. Quatre (4) des crédits identifiés correspondaient à des corrections d'erreurs (taxes, numéro de charge, retenue) alors qu'un (1) crédit était lié à un remboursement pour paiement en double.

2.3 ANNÉES PRÉCÉDANT L'INSTAURATION DES PROCÉDURES DE VÉRIFICATION PAR LA VILLE

Nos travaux se sont limités à trois (3) années; il serait certes important d'analyser les données de la période précédant celle couverte par les procédures de vérification de la Ville. Le taux de découverte d'erreurs pourrait être plus élevé.

2.4 BONS DE COMMANDE (COUPONS)

Le sous-groupe de factures impliquant des bons de commande (coupons) (ci-après « factures/bons de commande ») ou des corrections relatives à ces bons de commande, qui représente 90 105 factures (47,8 % des factures du système), devrait être investigué plus en profondeur. Étant donné leur complexité, les transactions impliquant un bon de commande sont probablement plus sujettes à contenir des erreurs que les autres types de factures; 20 des 122 investigations sont relatives à des bons de commande. Les résultats actuellement obtenus sur ces 20 tests n'ont mené à la découverte d'aucun nouveau paiement en double.

2.5 FACTURES PAYÉES PAR CARTE DE CRÉDIT

Aucune analyse spécifique n'a été réalisée sur les factures payées par carte de crédit (ci-après « factures/cartes de crédit »).

84 161 factures s'apparentent à un achat par carte de crédit⁶ ou carte d'achat. Il existe un risque que des factures soient payées par carte de crédit, mais aussi par le système de comptes payables puisqu'aucun lien de validation ne lie ces deux (2) opérations.

2.6 INVESTIGATION SUR LES PAIEMENTS QUI NE SONT PAS EN DOUBLE

Il pourrait s'avérer judicieux d'investiguer des échantillonnages de factures dont les critères de sélection sont différents de ceux que nous avons utilisés.

⁶ Pour les transactions n'ayant pas de numéro de facture réel, nous avons tenu pour acquis que les factures débutant par A s'apparentaient à des cartes de crédit (17 773 factures). Pour les transactions ayant un numéro de facture réel de saisie, nous avons tenu pour acquis que le paiement par carte de crédit était codé « paiement par carte », « paiement rapide » ou « rapport de frais » dans la table « Chèque ».

3. RECOMMANDATIONS

Je recommande à la Ville de :

1. Maintenir ses efforts de vérification et de récupération des sommes payées en trop pour les opérations courantes, et ce, aussi longtemps que les contrôles adéquats ne seront pas en place.
2. Vérifier les paiements en double des années antérieures à 2016.
3. Développer des analyses et vérifier les sommes payées à partir des coupons produits par la Ville pour s'assurer que les mêmes coupons de travail ne sont pas comptabilisés en double.
4. Vérifier les paiements qui pourraient avoir été effectués avec la carte de crédit et par le système Oracle.
5. Exiger des fournisseurs une facture et cesser la procédure de paiement à partir de l'entrée des coupons produits par la Ville. Certains fournisseurs ne produisent pas de factures ni d'états de compte. Les fournisseurs sont payés à partir des coupons complétés par la Ville. Effectuer la conciliation des bons de travail avec les factures des fournisseurs.
6. Mettre en place les contrôles à la source en procédant à une séparation des tâches adéquate et poursuivre la mise en place de la conciliation en trois (3) parties (3-way match) pour l'ensemble des fournitures en biens et services.
7. Nommer un porteur de dossier et effectuer une reddition de comptes sur le suivi.